

10 ANS DE GARANTIE

INTERSTUHL EST SYNONYME DE SIÈGES PERFORMANTS „MADE IN GERMANY“. NOUS ÉLABORONS DES SIÈGES OFFRANT UN MAXIMUM DE BÉNÉFICES À LEURS UTILISATEURS, DES POINTS DE VUE TECHNIQUE, ESTHÉTIQUE, ERGONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE. POUR NOUS, LA QUALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE FIGURENT AU PREMIER PLAN. NOUS SOMMES CONVAINCUS DE L'ABSOLUE FIABILITÉ DE NOS SIÈGES. A 100 %.

C'EST POURQUOI VOUS PROFITEZ DÉSORMAIS DE NOTRE GARANTIE DE 10 ANS.

LA GARANTIE DE 10 ANS EST VALABLE POUR TOUS LES PRODUITS* ET TOUTES LES PIÈCES DE RECHANGE INTERSTUHL. **ÉGALEMENT POUR LES VÉRINS ET LES MÉCANISMES.** LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUE AUX PRODUITS SOUS GARANTIE QUI ONT ÉTÉ PRODUITS PAR INTERSTUHL APRÈS LE 01/02/2016.



CONDITIONS DE GARANTIE INTERSTUHL

La société Interstuhl Büromöbel GmbH & Co. KG (« INTERSTUHL ») accorde une garantie aux conditions suivantes pour les produits sous garantie définis ci-après.

La garantie s'ajoute aux éventuels prétentions et droits légaux ou contractuels du détenteur des droits à la garantie sans les affecter.

Les produits sous garantie sont tous les produits d'INTERSTUHL à l'exception des produits électroniques numériques, tels que les capteurs.

La présente garantie s'applique aux produits sous garantie qui ont été produits par Interstuhl après le 01/02/2016. La date de production est indiquée sur une étiquette apposée sur la face inférieure du produit.

La garantie s'applique aux produits sous garantie qui sont utilisés en Allemagne.

Seul le propriétaire du produit sous garantie est habilité à faire valoir les droits découlant de cette garantie. Aucune autre personne n'a de droit sur cette garantie.

La demande de garantie est fondée si un produit sous garantie présente un défaut pendant la période de garantie et si la garantie n'a pas été annulée.

La garantie complète est valable pendant trois ans à partir de la date de production. La garantie longue durée s'applique après cette période, soit à partir de la quatrième année jusqu'à la fin de la dixième année, à compter de la date de production.

Des droits découlant de la garantie sont exclus si

- le défaut est imputable à une installation, une mise en service ou un transport non conformes exécutés par ou pour le compte du détenteur des droits à la garantie, une intervention non conforme (par ex. une tentative de réparation) sur le produit sous garantie par le détenteur des droits à la garantie ou par des tiers non autorisés par INTERSTUHL, au non-respect des règles de sécurité, du mode d'emploi et des normes d'installation, en cas de force majeure (intempéries, foudre, surtension, incendie, etc.),
- le défaut est imputable à l'usure habituelle ou naturelle, ou aux influences environnementales ou
- le défaut est imputable à une divergence souhaitée par le détenteur des droits à la garantie par rapport à la production en série ou à des matériaux qu'il a mis à disposition.

Si la garantie est fondée, INTERSTUHL corrigera le défaut, à sa convenance, par la réparation du produit sous garantie par INTERSTUHL, un distributeur ou le détenteur des droits à la garantie ou par la livraison de nouvelles pièces ou de pièces ayant fait l'objet d'une révision générale, à ses propres frais. Les pièces remplacées deviennent la propriété d'INTERSTUHL.

Si, lors du contrôle effectué par INTERSTUHL, il s'avère que la demande de garantie n'est pas fondée, et que le détenteur des droits à la garantie aurait pu le reconnaître lui-même, INTERSTUHL est en droit de facturer des frais de service pour le contrôle et le traitement conformément à sa liste de prix actuellement en vigueur.

Pour faire valoir la garantie, INTERSTUHL a besoin des données suivantes :

description du défaut, désignation du modèle, numéro du modèle, numéro de commande, le cas échéant le bordereau de livraison ou la facture. Les données concernant les modèles de sièges et de tables sont indiquées sur une étiquette apposée sur la face inférieure de chaque produit. Si ces données ne sont pas fournies, INTERSTUHL est en droit de refuser de traiter la garantie. Le traitement de la garantie peut être accéléré et simplifié si une photo et/ou une séquence vidéo courte sont envoyées à INTERSTUHL avec les données susmentionnées.

Pour faire valoir la garantie, les données doivent être envoyées à :

Interstuhl Büromöbel GmbH & Co. KG
Brühlstraße 21 , 72469 Meßstetten-Tieringen
Allemagne / Germany
Telefax +49 7436 871-88709
E-Mail: info@interstuhl.com

Le transport du produit sous garantie jusqu'au site INTERSTUHL doit être effectué dans l'emballage original ou un emballage de même valeur.

Les dispositions de la présente garantie sont régies par le droit allemand. Si l'acheteur est un commerçant au sens de la loi sur le commerce, une personne morale de droit public ou un patrimoine de droit public, le seul lieu de juridiction compétent, y compris à l'échelle internationale, pour tous les litiges découlant directement ou indirectement de la garantie est le siège social d'INTERSTUHL à Meßstetten-Tieringen, en Allemagne.


Joachim Link
CEO


Helmut Link
CEO